

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 1 mars 2022 18H45

L'An deux mille vingt deux le 1^{er} mars à **18H45** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, DESVOGES Sandrine, DUCATEL Céline, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LEGRAND Gary, LAQUERRIERE François, QUAEGBEUR Pierre

ABSENTS : Mme SEGUIN Laurence (pouvoir HERMAND Frédéric), Mr WYKURZ Marc Antoine (pouvoir LEGRAND Gary)

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

- Délibération Subvention Département travaux parking école
- Délibération Subvention DETR DSIL Accessibilité salle 3iem age
- Travaux cimetièrre
- Étude sécuritaire
- Délibération droit de préemption
- Délibération exonération jeunes agriculteurs taxes foncières
- Départ Mr Verschuere / remplacement / logement Farivillers
- Questions diverses

- Délibération Subvention Département travaux parking école

Objet : Demande de subvention au titre du Conseil Départemental

Aménagement parking école

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès du conseil Départemental de l'Oise, une subvention pour l'aménagement du parking de l'école, sur la commune de Saint Andre Farivillers afin de sécuriser les abords de l'école sur le hameau de Hedencourt

Dépenses :

Aménagement parking : 44 945.00 € HT suivant devis SPC

- Délibération Subvention DETR DSIL Accessibilité salle 3iem age

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL

Accessibilité salle du 3iem âge

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de l'état, une subvention pour l'accessibilité de la salle du 3iem âge sur la commune de Saint Andre Farivillers afin de répondre aux normes demandées par l'état

Dépenses :

Création d'une rampe et mise aux normes des sanitaires

19 130.00 € HT selon devis DRUET RENOV

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR

Accessibilité salle du 3iem âge

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de l'état, une subvention pour l'accessibilité de la salle du 3^{iem} âge sur la commune de Saint Andre Farivillers afin de répondre aux normes demandées par l'état

Dépenses :

Création d'une rampe et mise aux normes des sanitaires

19 130.00 € HT selon devis DRUET RENOV

- Travaux cimetièrè

Mr le maire à sollicité l'entreprise SPC pour les travaux du cimetière, le devis s'élève à 91 913.28 TTC, sont compris dans ce devis l'aménagement d'allées et la reprise de descentes des eaux pluviales, les allées réaliser en GNT après reprofilage de la fondation existante, et enrobé sur l'emplacement devant la porte principale. Et aménagement d'allées dans l'extension. Vu le montant ces travaux seront éventuellement fait en 2 temps.

- Étude sécuritaire

Le Cabinet Ingénierie Sécurité Routière a rendu ce jour le compte rendu de l'étude sécuritaire réalisée du 5 au 11 décembre 2021 sur le village,

- Délibération droit de préemption

Mr le maire souhaitant délibérer sur le droit de préemption de la commune, ceci n'est pas possible sachant que la commune est en Règlement National d'Urbanisme

- Délibération exonération jeunes agriculteurs taxes foncières

OBJET : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES – DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE AFFERENTE AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS

Le Maire de Saint Andre Farivillers. expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D. 343-3 du code rural et de la pêche maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Afin de permettre aux jeunes agriculteurs de bénéficier de cette exonération

Vu l'article 1647-00 bis du code général des Impôts,

Le conseil municipal., après en avoir délibéré,

Décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés nonbâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- Départ Mr Verschuere / remplacement / logement Farivillers

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr Verschuere a demandé sa mutation à compter du 1^{er} mars 2022 sur une autre collectivité cette mutation lui a été accepté, nous devons envisager son remplacement, il

faut évaluer la charge de travail des employés communaux pour définir le besoin en remplacement sur une courte ou longue durée, et quels types de contrat envisager.

Mr Vershuere a également libéré le logement qu'il occupé à Farivillers, l'état des lieux étant effectué il faut prévoir quelques travaux dans la salle de bain et des finitions sur les tableaux de fenêtres, un devis va être demandé à Druet Renov. Le bâtiment à l'arrière du logement est à démonté car il est en très mauvais état, un devis va être demandé à Sellier terrassement.

- Questions diverses

Mr Sellier informe qu'il serait opportun d'envisager le curage des mares de Bois l'Abbé et Farivillers. Mr le maire demande à Sellier terrassement d'établir un devis pour curer la mare de Bois l'abbé et les 2 mares de Farivillers, cela permettra éventuellement de supprimer les problèmes d'odeur sur la mare de Farivillers rue du pressoir.

Mr Laquerriere signale qu'une souche a été déposée au chemin de Calmont, celle-ci sera enlevée.

Mr Laquerrière demande l'achat d'un encensoir pour les commémorations car la commune n'en possède pas, la commune va se renseigner où acheter un encensoir et le prix..

Mr Laquerriere demande également si la commune pourrait offrir un cadeau de naissance, l'ensemble du conseil donne un avis favorable, nous allons nous renseigner comment il est possible d'acheter des cartes cadeaux.

Mr Hermand demande l'installation d'un panneau sans issue au chemin de Bois-L'Abbé afin d'éviter que des véhicules ne se retrouvent bloqués en bas.

Mr Guerbignot demande une réunion de la commission des chemins / voiries / trottoir, celle-ci se réunira après le budget.

Séance levée à 21h01